



Assemblée générale

Distr. générale
16 septembre 2009
Français
Original : anglais

Soixante-quatrième session

Points 127, 128 et 142 de l'ordre du jour provisoire*

Budget-programme de l'exercice biennal 2008-2009

Projet du budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011

Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies

Septième rapport annuel sur l'état d'avancement de l'exécution du plan-cadre d'équipement

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Ce septième rapport annuel sur l'état d'avancement de l'exécution du plan-cadre d'équipement est présenté en application des paragraphes 31 et 34 de la section II de la résolution 57/292 de l'Assemblée générale. On y trouve un exposé des activités menées depuis la publication du rapport précédent (A/63/477) pour passer de la phase de conception aux travaux de construction proprement dits.

Des progrès significatifs ont été accomplis au cours de l'année écoulée, première année de l'étape de construction du projet. Ainsi, les études techniques concernant la conception de l'ouvrage et les travaux de construction ont été achevés pour 80 % de l'ensemble du projet; il a été attribué à l'entreprise maître d'œuvre pour quelque 746,7 millions de dollars de marchés de travaux de construction à prix maximum garanti; les travaux de construction du bâtiment temporaire de la pelouse nord et de tous les autres bâtiments et locaux transitoires ont commencé; les travaux de déflocage et d'aménagement des locaux transitoires dans le bâtiment de la Bibliothèque Dag Hammarskjöld et les locaux extérieurs ont été entrepris; et l'on a commencé à moderniser les systèmes d'infrastructure et les sous-sols.

* A/64/150.



L'aménagement des locaux transitoires dans les bâtiments extérieurs sera achevé à l'automne 2009 de sorte que ces locaux puissent accueillir temporairement les départements et bureaux du Secrétariat pendant le processus de rénovation et de modernisation. Le déménagement des fonctionnaires dans les locaux provisoires a commencé au printemps 2009 pour que les travaux de construction dans le bâtiment du Secrétariat et dans le bâtiment des conférences puissent commencer à la fin de 2009 et au début de 2010.

Le calendrier demeure respecté et le projet devrait être achevé en 2013. Grâce à une analyse continue de la valeur et à la conjoncture économique actuelle, l'on a pu maintenir les marchés dans les limites des objectifs budgétaires envisagés dans le sixième rapport annuel sur l'exécution du plan-cadre d'équipement.

I. Introduction

1. En décembre 2007, l'Assemblée générale a adopté, par sa résolution 62/87, la stratégie accélérée proposée par le Secrétaire général, qui prévoit l'achèvement du projet en 2013 et réduit le risque de surprises financières ou de désorganisation qu'aurait créé l'exécution par tranche sur laquelle reposait la stratégie précédente. Le présent rapport fait le point de l'exécution du projet depuis la publication, en octobre 2008, du précédent rapport annuel (A/63/477).

II. Progrès réalisés depuis le rapport annuel précédent

A. Études techniques

2. Depuis la publication du dernier rapport, les dossiers techniques ont été achevés pour environ 80 % des travaux. Ces dossiers, prêts à l'usage pour les travaux de construction, reflètent les résultats des analyses de la valeur menées par les équipes chargées de l'exécution du plan-cadre d'équipement ainsi que les éléments de protection contre l'effet de souffle et les initiatives écologiques demandés par l'Assemblée générale. Les études techniques achevées portent notamment sur le remplacement des façades en verre, la rénovation des bâtiments du Secrétariat, des conférences et de l'Assemblée générale ainsi que de deux des trois principales sections des sous-sols et de l'infrastructure, et les systèmes d'infrastructure de l'ensemble du périmètre (systèmes de sécurité, de gestion des bâtiments, de lutte contre l'incendie et de haut-parleurs). Les dossiers techniques concernant tous les locaux transitoires ont également été achevés. Les dossiers techniques concernant la Bibliothèque Dag Hammarskjöld et l'annexe sud (cafétéria), toutefois, ne sont pas encore terminés étant donné que ces bâtiments seront ceux dont la rénovation sera entreprise en dernier. Les travaux de conception et d'aménagement final du site et des espaces verts n'ont pas encore commencé.

3. Une fois rénovés, les locaux comporteront nombre de caractéristiques novatrices : bureaux ouverts, aménagement modulaire de nature à faciliter la reconfiguration des bureaux, étages combinant bureaux et salles de conférence, deux nouvelles salles de conférence de dimensions moyennes offrant une plus grande flexibilité que les salles actuelles, une nouvelle salle multifonctionnelle de réunions, un système de refroidissement au sol à haut rendement dans les salles des conseils et un système d'éclairage à haut rendement dans tous les locaux, réinstallation des rampes de déchargement dans la partie nord du bâtiment, ce qui non seulement améliorera l'efficacité des opérations mais encore permettra d'organiser des économies sur les installations de protection contre l'effet de souffle, aménagement du côté de la 42^e Rue d'une nouvelle entrée et sortie pour les automobiles, ce qui facilitera la circulation tout en réduisant les dépenses afférentes aux installations visant à amortir l'effet de choc, installation dans les sous-sols existants d'un centre informatique secondaire et mise en place d'un nouveau centre de services techniques de conférence et de radiodiffusion.

B. Déménagement dans les locaux transitoires des bâtiments extérieurs

4. Pour libérer les locaux devant être rénovés, 2 773 fonctionnaires quitteront le bâtiment du Secrétariat pour s'installer dans des bâtiments extérieurs. Il y a lieu de noter que les chiffres ci-après reflètent le nombre final de fonctionnaires devant déménager et non celui des fonctionnaires ayant dû déménager deux fois. Ainsi, 1 835 fonctionnaires s'installeront dans le bâtiment du 380 Madison Avenue, 680 dans l'immeuble Albano et 258 dans le nouvel immeuble de la United Nations Federal Credit Union (UNFCU). Tout autre déménagement se fera conformément aux dispositions prises par le Bureau des services centraux d'appui concernant l'agrandissement des locaux. Pour réduire au minimum la perturbation du travail, certains fonctionnaires devront déménager plusieurs fois de sorte que les chefs de département ou de service qui doivent se trouver à proximité des réunions se tenant dans les bâtiments existants soient installés dans les immeubles loués les plus proches.

5. Au 1^{er} septembre 2009, 1 477 fonctionnaires avaient été réinstallés dans le bâtiment de Madison Avenue, 680 dans l'immeuble Albano et 107 dans l'immeuble de l'UNFCU. Les nouveaux effectifs non prévus au budget des locaux transitoires sont considérés comme faisant partie du personnel pour lequel des locaux doivent normalement être fournis par le Bureau des services centraux d'appui (BSCA). Le BSCA et l'équipe chargée de l'exécution du plan-cadre d'équipement coordonnent leur planification pour que, quelle que soit la source de financement, chaque département soit traité comme une entité unique.

C. Construction du bâtiment temporaire sur la pelouse nord

6. Depuis la publication du rapport précédent, le gros œuvre du bâtiment temporaire sur la pelouse nord, de 21 000 mètres carrés, a été achevé et l'installation des arrivées d'eau, d'électricité, etc., et l'aménagement intérieur sont en cours. Le bâtiment devrait être achevé et prêt à être occupé à l'automne 2009. Il abritera temporairement les installations de conférence pendant la modernisation du bâtiment des conférences, qui devrait durer deux ans, après quoi les services des réunions reviendront dans le bâtiment des conférences une fois rénové. Le bâtiment temporaire sur la pelouse nord sera ensuite réaménagé en partie pour remplacer le bâtiment de l'Assemblée générale et, après la rénovation de celui-ci, le bâtiment temporaire sera retiré et la pelouse nord sera remise dans son état initial.

7. Pour des raisons de sécurité, les réunions du Conseil de sécurité et les réunions connexes se tiendront temporairement dans les salles de conférence 4, 5, 6 et 7 pendant la rénovation de la salle du Conseil de sécurité. Le Cabinet du Secrétaire général, le Bureau du Président de l'Assemblée générale, les bureaux du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ainsi que d'autres bureaux seront installés dans le bâtiment temporaire sur la pelouse nord.

D. Autres locaux transitoires

8. Indépendamment de ceux qui devront déménager dans des locaux extérieurs, beaucoup de fonctionnaires et des services seront réinstallés dans le complexe du

Siège pour libérer dans les sous-sols les locaux qui doivent être rénovés. Ainsi, 811 fonctionnaires déménageront à l'intérieur du complexe du Siège au cours des mois à venir, y compris ceux qui s'installeront dans des locaux temporaires des sous-sols, dans le bâtiment de la Bibliothèque Dag Hammarskjöld, dans le bâtiment de l'annexe sud et dans le bâtiment temporaire sur la pelouse nord. Ces mouvements sont résumés ci-dessous :

a) 147 fonctionnaires seront réinstallés du bâtiment existant de la pelouse nord dans des locaux temporaires, au sous-sol, afin de faciliter la rénovation du bâtiment existant;

b) 322 fonctionnaires seront réinstallés du Secrétariat dans le bâtiment de la Bibliothèque Dag Hammarskjöld pour que puisse être rénové le bâtiment du Secrétariat; en outre, 180 représentants des médias accrédités actuellement abrités dans le bâtiment du Secrétariat et le bâtiment des conférences seront installés dans des locaux transitoires de la Bibliothèque. Les fonctions de bibliothèque elles-mêmes resteront dans ce bâtiment, dans les locaux réduits;

c) 23 fonctionnaires se trouvant actuellement dans le bâtiment du Secrétariat seront réinstallés dans le bâtiment de l'annexe sud;

d) 272 fonctionnaires qui occupent actuellement des bureaux dans les bâtiments des conférences et du Secrétariat seront réinstallés dans le bâtiment temporaire sur la pelouse nord;

e) 15 fonctionnaires seront réinstallés du bâtiment des conférences dans le bâtiment de l'Assemblée générale.

III. Calendrier

9. La rénovation des sous-sols et la construction du bâtiment temporaire sur la pelouse nord, qui a commencé au début de 2008, ont dû être différées pour différentes raisons, dont les suivantes :

a) L'organisation des déménagements dans les limites du budget existant a été une opération complexe et plusieurs services du Secrétariat ont dû participer à la préparation, à l'évaluation et à l'approbation des différents marchés à prix maximum garanti, ce qui est un processus complexe qui n'avait jamais été entrepris auparavant. Il a par conséquent fallu procéder à des études détaillées et approfondies pour protéger les intérêts de l'Organisation;

b) L'on a dû incorporer les mesures de protection contre l'effet de souffle et les initiatives écologiques au projet tout en apportant à celui-ci les modifications issues des analyses de la valeur; et

c) Il a fallu apporter d'autres modifications de procédure aux méthodes standard de l'Organisation, ce qui a pris un certain temps, par exemple pour les délégations de pouvoir, qui sont propres au plan-cadre d'équipement et qui ont exigé un long processus de négociations internes.

10. Depuis la signature des premiers marchés à prix maximum garanti, le processus de signature a été rationalisé et l'exécution du plan-cadre d'équipement a recommencé à avancer méthodiquement de manière que le calendrier prévu puisse être respecté.

11. Le retard intervenu dans le début des travaux de construction du bâtiment temporaire sur la pelouse nord a été dû au report de la date de mise en route et des travaux de rénovation du bâtiment du Secrétariat. Cependant, l'équipe de Skanska et l'équipe chargée du plan-cadre d'équipement ont élaboré un calendrier de construction accéléré pour le bâtiment du Secrétariat qui permettra d'achever les travaux à la date prévue et ainsi de rattraper les retards accumulés. La rénovation du bâtiment du Secrétariat devrait par conséquent être achevée aux dates auxquelles il ne devrait plus être nécessaire, dans le contexte du plan-cadre d'équipement, de louer des locaux transitoires.

12. Lors de l'élaboration de la stratégie de réinstallation des services se trouvant dans le bâtiment des conférences, le Département de la sûreté et de la sécurité a fait savoir que le Conseil de sécurité devait demeurer à l'intérieur des bâtiments du complexe principal et ne pouvait pas être réinstallé dans le bâtiment temporaire sur la pelouse nord, de sorte qu'il faudra aménager temporairement une salle pour le Conseil de sécurité dans le bâtiment de l'Assemblée générale. Comme cela ne pourra être fait que lorsque les services se trouvant dans ce bâtiment seront réinstallés dans le bâtiment temporaire sur la pelouse nord, le début des travaux de rénovation du bâtiment des conférences est maintenant prévu pour le début 2010. Toutefois, le Secrétaire général pense que l'on pourra compenser ce retard en accélérant les travaux de modernisation. La rénovation du bâtiment de l'Assemblée générale, qui commencera après que celle du bâtiment des conférences aura été achevée, doit par conséquent être terminée peu après la date prévue, fin 2013.

13. Le calendrier des travaux de rénovation du bâtiment de l'annexe sud et du bâtiment de la Bibliothèque est encore à l'étude. La rénovation de ces deux bâtiments commencera une fois que sera achevée celle du bâtiment des conférences, et sera terminée dans les deux cas en 2013.

14. En résumé, selon le calendrier actuel, le bâtiment du Secrétariat sera totalement réoccupé à la mi-2012, ce qui permettra peut-être d'éviter des loyers supplémentaires, et l'ensemble du projet devrait être terminé en 2013, c'est-à-dire cinq ans environ après le premier coup de pioche.

Tableau 1
Calendrier d'exécution du plan-cadre d'équipement

Activité	A/63/477		Prévisions actuelles		Observations
	Début	Fin	Début	Fin	
Construction du bâtiment temporaire des conférences	Début 2008	Milieu 2009	Milieu 2008	Fin 2009	Date d'achèvement prévue pour la fin de l'automne 2009
Rénovation du Siège	Début 2008	Milieu 2013	Fin 2008	Fin 2013	Les travaux dans les sous-sols ont commencé fin 2008.
Bâtiment des conférences	Milieu 2009	Milieu 2011	Fin 2009	Fin 2011	La rénovation du bâtiment des conférences ne pourra commencer que lorsqu'une salle temporaire aura été aménagée pour le Conseil de sécurité.

Activité	A/63/477		Prévisions actuelles		Observations
	Début	Fin	Début	Fin	
Assemblée générale	Milieu 2011	Milieu 2013	Fin 2011	Fin 2013	Après la rénovation du bâtiment des conférences
Bâtiment du Secrétariat	Début 2009	Début 2012	Fin 2009	Milieu 202	La rénovation commencera après l'achèvement du bâtiment temporaire des conférences.
Bâtiment de l'annexe sud	Début 2011	Début 2012	Fin 2011	Début 2013	La rénovation commencera après l'achèvement du bâtiment des conférences.
Bâtiment de la Bibliothèque	Début 2012	Début 2013	Début 2013	Fin 2013	La rénovation commencera après l'achèvement du bâtiment de l'annexe sud.
Aménagement des espaces verts	Milieu 2009	Milieu 2013	Milieu 2011	Fin 2013	Se fera à mesure que les bâtiments seront terminés

IV. Analyse de la valeur

15. Comme indiqué dans le sixième rapport annuel, il a été entrepris en décembre 2007 une opération intensive d'analyse de la valeur afin de trouver le moyen de réduire le déficit du projet, estimé à 219 millions de dollars. Cette première analyse a permis d'identifier pour quelque 100 millions de dollars d'économies sur des postes pouvant être modifiés sans perte de fonctionnalité ou de qualité. L'étude s'est poursuivie pendant toute la préparation des dossiers techniques préliminaires et finals et, chaque fois que la conception d'une composante du projet a été modifiée, il a été fait une nouvelle analyse pour déterminer si l'on pouvait envisager une solution d'un meilleur rapport coût-efficacité. L'analyse de la valeur a également porté sur les marchés à prix maximum garanti, dans le cas desquels Skanska et ses sous-traitants sont tenus de suggérer des solutions et des modalités d'exécution plus économiques.

16. Au cours des quelques derniers mois, l'entreprise maître d'œuvre et les consultants ont fourni des devis concernant les principaux éléments sur lesquels des économies pourraient être réalisées et leur viabilité a été étudiée. L'opération a apparemment été couronnée de succès et on continuera à effectuer des analyses de la valeur tout au long du processus de passation des marchés pour chaque composante de l'exécution du projet, l'intention étant de réaliser pour 100 millions d'économies de plus, voire davantage, pour que le projet puisse être mené à bien à un coût ne dépassant pas le budget, voire à un coût inférieur.

V. Achats

17. Dans sa résolution 63/270, l'Assemblée générale a de nouveau prié le Secrétaire général d'étudier les moyens d'offrir aux fournisseurs situés dans les pays en développement ou en transition davantage de possibilités d'emporter des marchés. Pendant la période considérée, la Division des achats a continué de

rechercher les moyens de donner suite à cette demande et d'améliorer la transparence de l'ensemble du processus de passation des marchés. Le Secrétariat s'emploie, avec l'entreprise maître d'œuvre, à veiller à ce que les marchés mis en adjudication soient largement diffusés par tous les moyens appropriés. En particulier, au cours de l'année écoulée, la Division des achats a participé à l'élaboration des notes verbales adressées aux États Membres pour les inviter à faire connaître d'éventuelles manifestations d'intérêt, a revu et révisé les demandes de manifestation d'intérêt publiées par l'entreprise maître d'œuvre, a participé à l'organisation de séminaires sur les marchés, aussi bien à New York qu'à l'étranger, a organisé des réunions d'information à l'intention des missions des États Membres auprès de l'Organisation, s'est entretenue avec les représentants d'associations professionnelles étrangères et a suggéré les révisions à apporter au cahier des charges pour que celui-ci puisse être interprété de façon aussi large que possible. En outre, la Division des achats s'emploie constamment à rendre publics les appels d'offres ou invitations à soumissionner et à se mettre en rapport avec des fournisseurs des pays en développement et des pays en transition par l'entremise du Portail mondial pour les fournisseurs des Nations Unies, des organismes associés des Nations Unies et des associations professionnelles locales. Cet effort et d'autres initiatives en préparation se poursuivront pendant toute l'exécution du projet. Il y a lieu de noter en outre que l'on s'emploie à identifier séparément, en collaboration avec l'entreprise maître d'œuvre, le pays d'origine et la valeur de tous les matériaux achetés pour le projet et la valeur des matériaux provenant de pays en développement et de pays en transition.

18. Comme l'Assemblée générale en a prié le Secrétaire général, le Secrétariat continue de veiller à ce que les processus de passation de marchés soient menés de façon transparente. En particulier, la Division des achats continue de superviser l'attribution de tous les marchés secondaires par l'entreprise maître d'œuvre et marque son contrôle en approuvant officiellement les listes de soumissionnaires, en tenant un compte rendu de l'ouverture des plis, en participant aux principales réunions de négociations et en approuvant par écrit l'attribution des marchés aux sous-traitants. Les marchés attribués sont affichés par l'Organisation sur le site Web de la Division des achats¹, et les appels à manifestations d'intérêt et les attributions de marchés de sous-traitance sont affichés par l'entreprise maître d'œuvre sur son propre site Web².

19. Pendant la période considérée, la Division des achats a négocié et a signé, après approbation par le Comité des marchés du Siège, plusieurs accords de gestion concernant d'importants sous-projets.

20. Indépendamment de ses activités de passation des marchés et de supervision, la Division des achats examine et commente les demandes de modification et autres demandes d'approbation présentées par l'entreprise maître d'œuvre après signature des accords concernant les sous-projets correspondants. Elle veille à ce que ces demandes de modification soient examinées par l'équipe chargée de l'exécution du plan-cadre d'équipement conformément aux dispositions des marchés de travaux afin de faire en sorte, en particulier, que les réserves pour imprévus ne soient dépensées que conformément aux restrictions et processus convenus.

¹ http://www.un.org/Depts/ptd/award_cmp.htm.

² <https://partners.myskanska.com/usa/clients/unitednations/CMP/default.aspx>.

21. Parmi les principales activités prévues par la Division des achats pour la période à venir, il y a lieu de citer un examen de la stabilité financière des principaux entrepreneurs et sous-traitants, et la Division s'attachera plus activement encore à faire connaître les possibilités de soumissionner aux fournisseurs de pays en développement et de pays en transition.

VI. Santé et sécurité

22. L'un des principaux objectifs du plan-cadre d'équipement est d'améliorer la sécurité des occupants et des visiteurs et de ménager un environnement de travail sain au Siège de l'Organisation.

23. L'un des principaux travaux prévus à cette fin consistera à éliminer du complexe du Siège tous les matériaux contenant de l'amiante. Pendant toute la durée du projet, un entrepreneur travaillant en qualité de sous-traitant sous la direction de l'entreprise maître d'œuvre réalisera les travaux requis pour éliminer du bâtiment tous les matériaux contenant de l'amiante conformément à la réglementation générale du pays hôte et aux règlements de l'État et de la ville de New York. Le travail de déflocage a commencé dans le bâtiment de la Bibliothèque Dag Hammarskjöld et dans les sous-sols au printemps 2009 et sera poursuivi dans les locaux du Siège pendant toute la durée du projet.

24. Ce travail sera supervisé par un consultant indépendant spécialisé dans le déflocage relevant de l'équipe chargée du plan-cadre d'équipement, plutôt que d'être sous-traitant de l'entreprise maître d'œuvre. Les fonctionnaires appelés à demeurer sur place dans les parties du bâtiment isolées du chantier ont été informés des procédures à suivre et des précautions à prendre.

25. Comme prévu par le plan-cadre d'équipement, l'entreprise maître d'œuvre, en coopération avec le Département de la sûreté et de la sécurité, a élaboré et mis en place un plan de sécurité sur le chantier. Ce plan, qui reflète tous les règlements pertinents établis par l'Administration pour la sécurité et la santé au travail du pays hôte, a permis d'éviter des accidents du travail et il n'a été signalé aucun cas d'inobservation de la réglementation appliquée par l'entreprise maître d'œuvre. Alors que 800 000 heures de travail ont déjà été accomplies sur le chantier, un seul accident du travail mineur a été signalé pendant la première année des travaux, de sorte que l'exécution du plan-cadre d'équipement demeure l'un des plus sûrs de tous les projets mis en chantier dans le pays hôte.

VII. Stationnement

26. Comme indiqué dans le rapport annuel précédent (A/63/477), il faudra apporter certaines modifications au garage afin d'améliorer les conditions de sécurité dans le complexe du Siège. Cela aura pour effet de faire disparaître environ 350 places de stationnement. À la suite de l'inquiétude suscitée par cette éventualité, l'équipe responsable du plan-cadre d'équipement a été chargée d'examiner les options qui pourraient être envisagées pour réduire le nombre de places de stationnement qui seront supprimées dans le garage, et il sera rendu compte des progrès accomplis à cet égard dans le huitième rapport annuel sur l'avancement du projet.

27. Aucun effort n'est négligé pour échelonner soigneusement la réduction des places de stationnement disponibles afin de causer le moins de difficultés possibles aux usagers du garage. Tous les projets de construction et de réparation dans le garage ont été planifiés et sont exécutés de manière à réduire progressivement le nombre de places de stationnement disponibles en affectant le moins possible le calendrier global d'exécution du projet.

28. Afin de réduire la demande de places de stationnement, le Bureau des services centraux d'appui a adopté plusieurs mesures : les permis de stationnement permanents ont été réduits de 40 %, les permis journaliers ont été supprimés et la délivrance de nouveaux médaillons aux fonctionnaires a été supprimée. En outre, les fonctionnaires ont été encouragés à renoncer à leurs permis de stationnement et à avoir recours au covoiturage dans toute la mesure possible. À long terme, l'on s'attachera pendant toute la durée d'exécution du projet à réduire par attrition le nombre d'usagers du garage à mesure que les fonctionnaires qui sont actuellement titulaires de permis de stationnement prennent leur retraite ou quittent l'Organisation.

29. Comme indiqué dans le rapport annuel précédent, l'utilisation du garage de l'ONU sera limitée aux activités liées aux besoins du service afin de faciliter le fonctionnement de l'Organisation pendant les travaux de construction. Tous les titulaires de permis de stationnement devront continuer de faire preuve de compréhension et d'un esprit de coopération afin de réduire l'utilisation qu'ils font du garage pendant l'exécution du projet.

VIII. Œuvres d'art

30. Plusieurs mesures ont été adoptées pour éviter que les œuvres d'art se trouvent endommagées pendant les travaux de rénovation :

a) Quinze États Membres ont saisi l'occasion des travaux pour demander que les œuvres d'art qu'ils avaient données leur soient retournées pour nettoyage ou restauration. Jusqu'à présent, trois États Membres seulement ont retiré leurs dons;

b) Dans un premier temps, 114 œuvres d'art seront réexposées dans le bâtiment temporaire sur la pelouse nord, ce qui non seulement évitera d'avoir à les entreposer, avec les coûts et les risques que cela comporte, mais encore sera un moyen de faire en sorte qu'elles puissent être vues et admirées pendant que dureront les travaux de rénovation, ce qui, simultanément, agrémentera un environnement temporaire. Pour simplifier autant que possible, les œuvres d'art seront exposées temporairement dans le bâtiment temporaire sur la pelouse nord dans l'ordre alphabétique;

c) En outre, quatre œuvres d'art seront protégées sur place, ne pouvant être déplacées sans risque de dommages. La planification détaillée est réalisée avec des experts en la matière.

31. Les discussions se poursuivent concernant plusieurs autres œuvres d'art. Il apparaît néanmoins que 10 d'entre elles devront être entreposées dans les bâtiments du Siège pendant les travaux.

IX. Initiatives écologiques

32. Comme indiqué dans le précédent rapport annuel, la mise en œuvre du plan-cadre d'équipement devrait améliorer à plusieurs égards l'efficacité du complexe du Siège. Ainsi, il était prévu que la consommation d'énergie par rapport à son niveau actuel serait la suivante :

- a) Réduction de 44 % de la consommation d'énergie; et;
- b) Réduction de 40 % de la consommation d'eau.

33. Il a été réalisé récemment une évaluation des économies d'énergie pouvant être envisagées, et l'on a poussé plus avant l'étude de la consommation d'énergie escomptée. Les conclusions sont que l'on peut s'attendre à :

- a) Une réduction de 50 % de la consommation d'énergie;
- b) Une réduction de 45 % des émissions de gaz à effet de serre liées à la consommation d'énergie. Ce chiffre a été calculé selon le Protocole d'évaluation d'émission de gaz à effet de serre du World Resources Institute (WRI), qui tient compte des effets combinés des émissions de gaz carbonique, d'oxyde nitreux et de méthane, exprimées en équivalent gaz carbonique (CO₂); et;
- c) Réduction de 40 % de la consommation d'eau, soit le même pourcentage que celui qui était envisagé dans le rapport précédent.

34. Par ailleurs, l'éclairage intense des salles de conférence qu'exige la retransmission des débats et l'électricité qu'absorbe le centre informatique secondaire représentent une proportion significative de la consommation d'énergie dans le complexe du Siège. La demande d'énergie augmentera à certains égards par rapport à ce qu'elle est actuellement à la suite des travaux de modernisation. Cela étant, compte tenu uniquement de la consommation d'énergie imputable au chauffage et à la climatisation, l'on peut s'attendre que la consommation d'énergie du complexe du Siège sera réduite de 65 % par rapport à son niveau actuel.

35. Il existe dans le monde plusieurs systèmes nationaux d'évaluation permettant de mesurer l'efficacité des projets de construction. Ces systèmes s'appellent Leadership in Energy and Environmental Design (LEED) aux États-Unis, Building Research Establishment Environmental Assessment Method (BREEAM) au Royaume-Uni, Comprehensive Assessment System for Building Environmental Efficiency (CASBEE) au Japon et Green Star en Australie. Comme il s'agit d'un projet de caractère international, il n'est pas envisagé de le soumettre à une certification par un quelconque système national. Cependant, après avoir évalué le projet à la lumière des systèmes susmentionnés, l'équipe chargée du projet est parvenue à la conclusion que son efficacité recevrait des notes relativement élevées, comme suit :

- a) LEED (États-Unis) : « Or »;
- b) BREEAM (Royaume-Uni) : « Très bonne »;
- c) CASBEE (Japon) : « A »;
- d) Green Star (Australie) : « Quatre étoiles ».

36. Comme indiqué dans le rapport précédent, ces réductions de la consommation d'énergie seront réalisées grâce aux améliorations techniques apportées dans

plusieurs domaines clefs, à savoir : a) remplacement de la façade extérieure en verre, qui fuit, qui a atteint la fin de sa durée de vie utile et qui doit également être remplacée pour des raisons de sûreté et de sécurité; b) remplacement du système de refroidissement, peu efficace et en mauvais état, qui est également parvenu à la fin de sa durée de vie utile; c) installation d'un nouveau système électronique de gestion des bâtiments, qui commandera à distance les différents systèmes de façon à programmer l'utilisation d'énergie et à prévenir les gaspillages; et d) installation d'un nouveau système d'éclairage à haut rendement.

37. Comme indiqué également dans le rapport précédent, la consommation d'eau sera réduite grâce à l'installation a) de lavabos, d'urinoirs et cuvettes de w.-c. à faible débit et/ou à débit contrôlé; et b) d'un nouveau système d'irrigation des espaces verts à haut rendement. Il sera également installé un système de collecte des eaux grises, bien que seulement à une petite échelle de démonstration. Ce système collecte, entrepose et recycle les eaux de pluie, qui sont ensuite utilisées pour les chasses d'eau des w.-c. et des urinoirs. Le système prévu par le plan-cadre d'équipement sera utilisé seulement pour les toilettes du bâtiment de l'Assemblée générale.

X. Accessibilité

38. Les aménagements à apporter aux bâtiments pour faciliter l'accessibilité des locaux ont été incorporés aux plans élaborés jusqu'à présent et continueront de l'être à ceux qui restent à établir. En bref, les principaux aménagements prévus sont les suivants :

- a) Pose de portes assistées à toutes les entrées principales;
- b) Espacements adéquats de portes de largeur appropriée pouvant être ouvertes sans effort excessif afin de faciliter la circulation horizontale à l'intérieur du bâtiment;
- c) Ascenseurs accessibles en chaise roulante et installations des commandes à une hauteur appropriée;
- d) Aménagement en nombre suffisant de toilettes pleinement accessibles en chaise roulante;
- e) Aménagement de systèmes de sécurité, y compris de systèmes de haut-parleurs et d'alertes lumineuses;
- f) Installation de panneaux de dimensions minimums ainsi que de panneaux en braille, en anglais et en français, pour toute la signalisation permanente;
- g) Dans la mesure où cela sera techniquement possible, il sera installé des commutateurs permettant une transmission directe aux appareils auditifs assistés;
- h) Il s'est avéré difficile d'améliorer l'accès en chaise roulante aux cabines d'interprètes. Cela sera néanmoins possible pour toutes les cabines d'interprètes situées dans le bâtiment temporaire sur la pelouse nord et dans les nouvelles salles de conférence 11 et 12.

XI. Conseil consultatif

39. La mise en place du Conseil consultatif se poursuit et devrait être achevée le 31 décembre 2009 au plus tard, conformément à la décision prise par l'Assemblée générale au paragraphe 40 de sa résolution 63/270.

XII. Dons

40. Dans ses résolutions 57/292, 60/256 et 61/251, l'Assemblée générale a poussé le Secrétaire général à chercher à recevoir des dons pour le plan-cadre d'équipement.

41. Il a été élaboré une politique en la matière qui a été communiquée aux États Membres le 5 janvier 2009. Par la suite, dans sa résolution 63/270, l'Assemblée générale a décidé de ne pas approuver la politique de dons et a prié le Secrétaire général de formuler des nouvelles propositions permettant à tous les États Membres de faire des dons, sans distinction ni conditions, dans le plein respect du caractère international et intergouvernemental de l'Organisation ainsi que du Règlement financier et des règles de gestion financière et sans préjudice de la portée, des spécifications et de la conception du projet.

42. D'une manière générale, les dons sont de deux types : contributions en espèces et contributions en nature :

a) Les contributions volontaires en espèces sont acceptées conformément aux articles 3.11 et 3.12 du Règlement financier et à la règle de gestion financière 103.4;

b) Les contributions en nature, outre qu'elles ne peuvent être acceptées que conformément aux articles 3.11 et 3.12 du Règlement financier et à la règle de gestion financière 103.4, sont subordonnées aux dispositions de la circulaire du Secrétaire général ST/SGB/2006/5 concernant l'acceptation de biens et de services fournis à titre gracieux.

43. En outre, en prévision du projet de modernisation des locaux, le Secrétaire général adjoint à la gestion a, le 10 janvier 2007, adressé une lettre aux États Membres pour les informer que l'Organisation devait suspendre provisoirement l'acceptation de dons pour le Siège de l'ONU à New York. Il était par conséquent demandé à tous les États Membres d'attendre, à partir du 15 janvier 2007, d'offrir de nouveaux dons jusqu'à la date d'achèvement du projet de modernisation des locaux, provisoirement prévue pour la fin de 2014.

44. La politique proposée en matière de dons a été élaborée sur la base du cadre de référence défini aux paragraphes 42 et 43 ci-dessus.

45. Comme suite aux observations formulées par l'Assemblée générale, il a été élaboré en matière de dons une nouvelle politique qui permettrait d'accepter des dons en espèces de montants plus modestes, qui pourraient revêtir deux formes : une contribution conjointe avec d'autres États Membres en vue de parrainer conjointement une salle ou le versement de dons à un fonds d'affectation spéciale, sans parrainage. Il y a lieu de noter que la première option – mais pas la seconde – permettrait à l'État Membre intéressé de contribuer à l'agencement de la salle.

XIII. Relations avec le pays hôte

46. Comme indiqué dans le rapport précédent, le Secrétariat est parvenu avec les autorités de la ville et du pays hôtes à un accord à propos de la manière dont l'Organisation chercherait à respecter les réglementations locales en matière d'urbanisme, de lutte contre l'incendie et de sécurité, sans que cela remette en question ses privilèges et immunités. Pendant la période considérée, l'Organisation, le pays hôte et la ville de New York ont entretenu un dialogue constructif concernant les questions liées à l'exécution du plan-cadre d'équipement, et la ville de New York a fourni une assistance et un appui en ce qui concerne l'analyse des dossiers techniques du projet, conformément à l'accord intervenu en janvier 2008. La coordination et le dialogue avec les autorités municipales ont été productifs, et l'Organisation et la ville de New York continuent d'entretenir des liens étroits.

XIV. Coût prévu

47. Dans sa résolution 61/251, l'Assemblée générale a approuvé pour l'exécution du plan-cadre d'équipement un budget de 1 876 700 000 dollars. Ce chiffre était fondé sur le coût projeté d'une rénovation dont il était alors envisagé qu'elle procéderait par étapes. Du fait des retards survenus dans l'exécution du projet en 2006 et en 2007, le coût prévu du projet est, par suite de la hausse des prix, passé à 2 096 300 000 dollars, ce qui a créé un déficit estimé à 219,6 millions de dollars. L'approbation de la stratégie d'exécution accélérée IV, en décembre 2007, a porté le coût du projet à 2 066 800 000 dollars, le déficit prévu se trouvant ramené à 190,1 millions de dollars.

48. Les analyses de la valeur des différents éléments du projet réalisées avant la publication du précédent rapport ont abaissé le coût prévu du projet à 1 974 200 000 dollars et le déficit à 97,5 millions de dollars.

49. À ce stade, plus de 62 % des marchés relatifs au projet ayant déjà été attribués sur la base d'un prix garanti, le coût prévu du projet est estimé à 1 968 100 000 dollars et le déficit à 91,4 millions de dollars.

50. Un autre changement à signaler par rapport au coût prévu dans le rapport précédent est la réduction des provisions pour imprévus reflétées dans le budget présenté dans ce rapport. Cette réduction a été rendue possible par l'avancement du projet. Les deux éléments – imprévus proprement dits et hausse des coûts – que comportait précédemment cette provision ont d'abord été combinés puis réduits comme il convient à la lumière de la réduction très considérable des risques liés au projet. Alors que, précédemment, l'intégralité du budget de 1,9 milliard de dollars était exposée à sept années de hausses des coûts et d'autres éléments imprévisibles, le budget comporte actuellement pour 1 223 600 000 dollars d'engagements dont le coût ne pourra plus être modifié, 159 millions de dollars de nouveaux engagements devant s'ajouter à ce chiffre d'ici à la fin de 2009. Selon les dernières projections, l'on estime que 409 millions de dollars de travaux demeureront exposés au risque de hausse des coûts au début de 2010.

51. Le tableau 2 ci-dessous récapitule les changements prévus concernant le coût des travaux de rénovation, des locaux transitoires et des options ainsi que leur répartition dans le temps.

Tableau 2
Budget du plan-cadre d'équipement
 (En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Stratégie accélérée</i>	
	<i>Septembre 2008</i>	<i>Septembre 2009</i>
Modernisation		
Travaux	1 032 900	1 057 402
Honoraires et frais de gestion	280 340	302 365
Total partiel	1 313 240	1 359 767
Locaux transitoires		
Bureaux transitoires	273 441	273 622
Locaux transitoires pour la Bibliothèque	2 714	2 714
Locaux transitoires pour les conférences	149 540	150 545
Total partiel	425 695	426 881
Total, modernisation et locaux transitoires	1 738 935	1 786 648
Imprévus ou hausse des coûts	235 236^a	181 423^b
Coût total du projet	1 974 171	1 968 071
Budget approuvé	1 876 700	1 876 700
Écart par rapport au budget	97 471	91 371

^a Le coût total du projet (1 milliard 739 millions de dollars) comprend : a) les montants engagés et les soumissions reçues (750,4 millions de dollars); et b) les prévisions de dépenses futures (988,6 millions de dollars). La provision pour imprévus ou hausse des coûts est estimée comme étant de 5 % des montants engagés (750,4 millions de dollars) x 5 % = 37,5 millions de dollars et 20 % des dépenses futures (988,6 millions) x 20 % = 197,7 millions de dollars, soit au total 235,2 millions de dollars (37,5 millions + 197,7 millions).

^b Le projet étant maintenant plus avancé, la provision pour imprévus est maintenant estimée à 10 % de la valeur effective des marchés à prix maximum garanti signés et 20 % des marchés non signés sur la base de l'estimation finale. Cette prévision est calculée comme suit: a) marchés signés (746,7 millions de dollars x 10 % = 74,7 millions de dollars); et b) marchés futurs (568,5 millions de dollars x 20 % = 113,7 millions de dollars), pour un total de 181,4 millions de dollars (les montants comprennent le transfert aux marchés signés d'une provision pour imprévus de 6,9 millions de dollars).

XV. Autres considérations financières

A. Centre informatique secondaire

52. Dans sa résolution 63/269, l'Assemblée générale a pris acte de la proposition formulée par le Secrétaire général dans son rapport intitulé « Informatique et télématique, continuité des opérations et reprise après sinistre : arrangements concernant le centre informatique secondaire du Siège » (A/63/743) et a fait siennes les conclusions et recommandations formulées dans le rapport du Comité consultatif

pour les questions administratives et budgétaires (A/63/774), sous réserve des dispositions de ladite résolution. Au paragraphe 12 de cette résolution, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de financer des dépenses d'un montant de 5 096 880 dollars à l'aide du budget approuvé pour le plan-cadre d'équipement et a décidé qu'un montant de 2 031 860 dollars serait imputé sur les ressources qui seraient approuvées pour le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010, afin que les mesures de réduction des risques les plus fiables et les plus économiques puissent être prises lors du transfert du centre principal dans le bâtiment de la pelouse nord.

53. L'Assemblée générale a décidé en outre que toute nouvelle proposition concernant les mesures d'atténuation des risques qu'il pourrait être nécessaire de prendre pour protéger les données et les systèmes informatique et télématique du Secrétariat pendant les travaux de construction relevant du plan-cadre d'équipement serait présentée dans le rapport annuel sur l'exécution du plan-cadre. L'additif 1 au présent rapport (A/64/346/Add.1) rend compte de l'état d'avancement de la mise en place du centre informatique secondaire et des projections révisées concernant les ressources nécessaires à cette fin pendant la période comprise entre juillet 2009 et décembre 2011 ainsi que de la répartition des dépenses correspondantes entre le plan-cadre d'équipement et le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix.

B. Dépenses connexes

54. Pendant l'exécution du projet, les travaux de modernisation provoqueront une augmentation temporaire des dépenses de personnel et des dépenses de fonctionnement dans les services de l'Organisation qui sont appelés à appuyer les activités liées au chantier. Ces dépenses ont maintenant été identifiées pour le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences, le Département de l'information, le Département de la gestion et le Département de la sûreté et de la sécurité.

55. Le Secrétaire général a présenté un rapport donnant le détail des dépenses connexes à prévoir pour la période 2008-2013 (A/62/799). Cependant, ce rapport n'a pas pu être examiné immédiatement par l'Assemblée générale. Dans son rapport suivant sur les dépenses connexes liées au plan-cadre d'équipement (A/63/582), le Secrétaire général a présenté des prévisions révisées de ces dépenses pour la période 2008-2013. Dans sa résolution 63/270, l'Assemblée générale a décidé que les dépenses connexes approuvées au titre du plan-cadre d'équipement seraient financées au moyen du budget approuvé pour le plan-cadre, sauf si elle en décidait autrement, et a décidé en outre de ne pas approuver le montant global des dépenses connexes dans l'immédiat, gardant à l'esprit les nouvelles possibilités de réduction des coûts offertes par la conjoncture économique actuelle et les économies réalisées par le Secrétaire général.

56. Dans sa résolution 63/270, l'Assemblée générale a rappelé le paragraphe 50 du rapport du Comité consultatif sur les questions administratives et budgétaires (A/63/736) et a prié le Secrétaire général de tout faire pour financer au moyen des ressources approuvées pour le plan-cadre d'équipement les dépenses connexes de l'exercice biennal 2008-2009, qui s'élevaient à un montant total de 30 272 400 dollars. En outre, l'Assemblée a prié le Secrétaire général de lui soumettre à la partie principale de sa soixante-quatrième session, dans son septième rapport annuel

sur l'état d'avancement de l'exécution du plan-cadre d'équipement, des propositions concernant le financement des dépenses connexes de 2010 dans les limites du budget approuvé au titre du plan-cadre. L'on trouvera dans l'additif 2 du présent rapport (A/64/346/Add.2) une récapitulation des dépenses connexes afférentes à l'exercice biennal 2008-2009 et des dépenses prévues pour l'année 2010.

XVI. Financement

57. Au paragraphe 14 de sa résolution 61/251, l'Assemblée générale a décidé de prévoir deux options distinctes pour la mise en recouvrement des dépenses relatives au plan-cadre d'équipement et leur paiement par les États.

58. Au 7 mai 2007, 12 États Membres avaient choisi le paiement en un seul versement et 180 l'étalement sur cinq ans en versements égaux, régis par les critères de sélection et les délais fixés dans la résolution 61/251. Au 31 août 2009, le montant restant impayé des contributions mises en recouvrement pour le plan-cadre d'équipement au titre de l'année 2008 et des périodes antérieures s'élevait à 88,4 millions de dollars.

XVII. Lettre de crédit émise par un consortium international

59. Jusqu'à présent, il n'a pas été nécessaire d'émettre une ligne de crédit conformément aux paragraphes 26 et 28 de la résolution 61/251 de l'Assemblée générale. Toutefois, le Secrétaire général demande que soit maintenue l'approbation donnée dans ladite résolution afin que l'entreprise maître d'œuvre ait l'assurance que des fonds adéquats seront disponibles pour l'exécution du projet.

XVIII. Réserve opérationnelle

60. Dans sa résolution 61/251, l'Assemblée générale a approuvé la création d'une réserve opérationnelle d'un montant de 45 millions de dollars, rattachée au compte du plan-cadre d'équipement. Au 31 août 2009, 72 068 dollars restaient à recevoir.

XIX. Crédits ouverts et dépenses engagées

61. Le montant total des crédits ouverts à ce jour est égal à 1 186 800 000 millions de dollars des États-Unis, qui se répartissent comme suit :

a) Dans sa résolution 57/292, l'Assemblée générale a ouvert un crédit de 25,5 millions de dollars pour la phase de l'étude technique du plan-cadre d'équipement et autorisé le Secrétaire général à engager jusqu'à 26 millions de dollars, au cours de l'exercice biennal 2004-2005, pour l'établissement des dossiers techniques;

b) Dans sa résolution 59/295, l'Assemblée a décidé de transformer 17,8 des 26 millions de dollars de l'autorisation d'engagement de dépenses en ouverture de crédit et renouvelé cette autorisation pour le solde, soit 8,2 millions de dollars, pour 2006;

c) Dans sa résolution 60/248, l'Assemblée a décidé de transformer le solde du montant de l'autorisation d'engagement de dépenses (8,2 millions de dollars) en ouverture de crédit pour 2006;

d) Dans sa résolution 60/256, l'Assemblée a ouvert un crédit supplémentaire de 23,5 millions de dollars aux fins du financement des phases de conception et d'études techniques du plan, y compris les locaux transitoires nécessaires, et autorisé le Secrétaire général à engager jusqu'à 77 millions de dollars, au cours de l'exercice 2006-2007, aux fins de la construction, de l'aménagement et des autres nécessités des locaux de conférence transitoires de la pelouse nord et de la location, de l'étude technique, de l'aménagement et des autres nécessités des locaux transitoires devant accueillir la Bibliothèque et les bureaux;

e) Dans sa résolution 60/282, l'Assemblée a décidé de transformer l'autorisation d'engagement de dépenses pour un montant de 77 millions de dollars en ouverture de crédit, dont le montant a été mis en recouvrement en 2006;

f) Dans sa résolution 61/251, l'Assemblée a ouvert un crédit de 42 millions de dollars pour 2007, aux fins des phases de conception et d'étude technique, y compris le financement des locaux transitoires;

g) Dans sa résolution 62/87, l'Assemblée a ouvert pour le projet un crédit de 992,8 millions de dollars pour l'exercice biennal 2008-2009.

62. Les dépenses effectivement engagées pour le projet au 31 août 2009 s'élèvent à 872,9 millions de dollars, dont 3,2 millions dépensés en 2003, 14,8 millions en 2004, 6,5 millions en 2005, 36,5 millions en 2006, 46,4 millions en 2007, 229,6 millions en 2008 et 535,9 millions pour la période allant de janvier à août 2009. Il convient de noter que le rythme des dépenses continuera de s'accroître lorsque les derniers marchés à prix maximum garanti concernant la modernisation des bâtiments du Secrétariat et des conférences auront été attribués, d'ici à la fin de 2009. Le tableau 3 récapitule les dépenses effectives et prévues de la période allant de 2003 à 2009, par catégorie.

Tableau 3

Dépenses de la période 2003-2009 relatives aux phases de conception, d'établissement des dossiers techniques et d'administration des travaux, ainsi qu'aux services achetés pendant la phase d'étude et aux travaux

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2003-2005 ^a	2006 ^a	2007 ^a	2008 ^a	Janvier-août 2009 ^a	Total	Septembre-décembre 2009 ^b
Services contractuels (phase de conception)	12 910,1	22 426,9	13 324,8	43 202,3	14 426,3	106 290,4	13 396,3
Dépenses directes de personnel	4 790,3	1 569,4	2 338,9	2 737,9	2 127,9	13 564,4	1 039,1
Dépenses d'appui	1 348,2	587,1	958,1	1 409,5	1 133,0	5 435,9	698,8
Frais de fonctionnement et dépenses diverses	1 623,4	570,0	751,1	3 705,5	390,5	7 040,5	2 085,1
Gestion du programme et consultants	3 377,1	4 524,8	4 117,4	20 208,5	1 814,9	34 042,7	687,3

	2003-2005 ^a	2006 ^a	2007 ^a	2008 ^a	Janvier- août 2009 ^a	Total	Septembre- décembre 2009 ^b
Établissement des dossiers techniques et exécution des travaux	–	–	7 022,0	25 265,9	322 136,3	354 424,2	286 359,5
Locaux transitoires	506,3	6 848,0	17 881,2	133 081,5	193 805,7	352 122,7	9 110,4
Total partiel	24 555,4	36 526,2	46 393,5	229 611,1	535 834,6	872 920,8	313 376,5
Économies	(12,7)	(1 512,4)	(9,7)				(1 534,8)
Total	24 542,7	35 013,8	46 383,8	229 611,1	535 834,6	871 386,0	

^a Dépenses effectives.

^b Prévisions.

XX. Montant total des ressources requises pour l'exécution du plan-cadre d'équipement

63. Au paragraphe 133 de son rapport concernant l'exercice clos le 31 décembre 2008 [A/64/5 (vol.V)], le Comité des commissaires aux comptes a recommandé que, conformément à la résolution 63/270 de l'Assemblée générale, l'Administration fasse apparaître dans le budget du projet les dépenses connexes approuvées par l'Assemblée générale. Le tableau 4 donne un état des ressources totales requises pour l'exécution du plan-cadre d'équipement, compte tenu du coût prévu du projet, des résolutions par lesquelles l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général d'absorber dans les limites du budget approuvé les dépenses connexes prévues pour l'exercice biennal 2008-2009, les dépenses afférentes au centre informatique secondaire, les dépenses connexes prévues pour l'année 2010 et du coût des mesures de protection des données et des systèmes informatique et télématique du Secrétariat pendant la durée des travaux. Le tableau 4 donne un état des ressources totales requises pour l'exécution du plan-cadre d'équipement.

Tableau 4
Total des ressources requises pour l'exécution du plan-cadre d'équipement
 (En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Estimation des ressources nécessaires^a</i>
Exécution du plan-cadre d'équipement	1 968 071
Dépenses connexes afférentes de l'exercice biennal 2008-2009 ^b	30 300
Dépenses afférentes au centre informatique secondaire pour 2008-2009 ^c	5 100
Ressources requises pour la couverture dans les limites du budget approuvé des dépenses connexes prévues pour l'année 2010	50 114
Dépenses afférentes aux mesures de protection des données et des systèmes informatique et de télématique du Secrétariat pendant les travaux	12 257
Total des dépenses devant être financées au titre du budget approuvé.	2 065 842
Budget approuvé pour le plan-cadre d'équipement	1 876 700
Écart par rapport au budget approuvé	189 142

^a Non compris les dépenses connexes, de 91 874 900 dollars, prévues pour la période 2011-2013.

^b Voir résolution 63/270 de l'Assemblée générale.

^c Voir résolution 63/269 de l'Assemblée générale.

XXI. Conclusions et recommandations

64. Le Secrétaire général recommande à l'Assemblée générale :

a) De prendre note des progrès accomplis depuis la publication du sixième rapport annuel sur l'état d'avancement de l'exécution du plan-cadre d'équipement;

b) De décider d'approuver une ouverture de crédit de 689,9 millions de dollars au titre du solde des dépenses afférentes aux travaux d'exécution du plan-cadre d'équipement;

c) De le prier de continuer de lui faire rapport sur l'état d'avancement du projet, son calendrier, les dépenses à engager pour l'achever, l'état des contributions et la réserve opérationnelle.